|  |  |
| --- | --- |
|  |  **REGLEMENT PARTICULIER** **1ère édition « Simples du Beaujolais »** **Le dimanche 15 mai 2022** |
|  |  |

*Dans le cadre de la crise sanitaire, le protocole en vigueur à la date du tournoi sera mis en œuvre.*

*Selon les directives gouvernementales et de l’agglomération de Villefranche-Sur-Soâne, le pass vaccinal pourra être obligatoire pour participer à la compétition et entrer dans le gymnase.*

*S’il n’est pas présenté le (s) jour (s) du tournoi, le joueur sera déclaré forfait.*

**Généralités**

1. Le tournoi est autorisé par la ligue AURA de Badminton et la FFBaD, son numéro d’autorisation est ***en cours.***
2. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre, Madame Maryvonne GIRARDIN du club d’Issoire (USI Badminton 63).

 La GEO est Alexandra ARTUS.

1. Ce tournoi de simples se déroulera le **dimanche 15 mai 2022**, de 8h00 à 19h00, au gymnase Communautaire à Limas sur 7 terrains.
2. Le logiciel utilisé pour le tournoi sera **BadNet**. **Les inscriptions se feront obligatoirement via BadNet, règlement inclus.**
3. La date limite d’inscription est **le 25 avril 2022.** Le **tirage au sort** aura lieu le **30 avril 2022**.
4. Les frais d’inscriptions sont de **18€**. (Participation fédérale de 2€ incluse)
5. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Passé la date du tirage au sort, les droits d'inscriptions seront remboursés uniquement sur présentation d'un justificatif valable, certificat médical, attestation de travail…

1. Séries et tableaux du tournoi : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC
2. Les séries étant faites au CPPH, le CPPH retenu sera celui du **28 avril 2022**. Les têtes de série seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre en fonction du CPPH au 28 avril 2022.
3. **Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper, voire d’annuler, les tableaux insuffisamment représentés, ou d’effectuer tout autre changement afin d’améliorer le déroulement du tournoi.**
4. Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Babolat3)

**Participants**

1. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés **à la FFBaD**, classés dans les séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC. ***Les joueurs minimes, cadets et juniors peuvent participer, à condition qu’un représentant majeur soit présent à la compétition***.
2. Le nombre de match sera limité à 140 sur la journée. De ce fait, une fois ce nombre atteint à la conception des tableaux, les joueurs restants seront placés sur liste d’attente en tenant de l’ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d’engagements).
3. En cas de forfait d’un participant entre la date limite d’inscription, 25/04/2022, et la date de tirage au sort, 30/04/2022, celui-ci pourra être remplacé sans contrainte particulière par un joueur inscrit et figurant sur la liste d’attente, dans l’ordre de celle-ci.
4. En cas de forfait après le tirage au sort, les justificatifs d’absence sont à faire parvenir au plus vite, soit au comité d’organisation jusqu’au week-end de la compétition, soit, dans un délai de 5 jours après le week-end, à la Ligue AURA **de préférence**, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton

37 route du Vercors

38500 SAINT-CASSIEN

**Déroulement du tournoi**

1. **Sauf dans le cas de poules uniques**, la phase qualificative se déroulera en poules, avec **deux sortants par poule (si possible)**, et sera suivie d’une phase à élimination directe.
2. **Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.**
3. L’ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l’ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
4. Les matchs pourront être appelés **60 minutes avant l’horaire prévu.** (cf règlement général des compétitions)
5. Pour rappel, les joueurs disposent d’un délai de 3 minutes à partir de l’appel de leur nom pour débuter le match. **Le** **test des volants doit être fait en arrivant sur le terrain**. Tout joueur non présent passé un délai de « **5 minutes** » après l’appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Il veillera donc à être dans la salle à l’approche de son match.
6. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette…).
7. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes, temps qui pourra être réduit avec l’accord du joueur.

**Règles en vigueur pendant le tournoi**

1. Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD. La plaquette fait partie du règlement particulier.
2. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu’aux entraîneurs en respect du règlement fédéral.
3. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes…) sera compté let une fois au service puis faute.Tout volant touchant les infrastructures mobiles (filin, câbles) sera annoncé également let dans l’échange.
4. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
5. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge- arbitre et devront obtenir l’accord de ce dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l’horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas de retard non prévenu,le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.**
6. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains. **Cette règle s’applique également aux coachs**.
7. **Seul le responsable d’un club pour le jour du tournoi** est autorisé à poser une réclamation à la table de marque et auprès du Juge-arbitre.
8. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
9. Droit à l’image : dans le cadre de la compétition, les joueurs sont susceptibles d’être pris en photo pour une publication sur le site internet du club ou FB, voire sur d’autres sites de badminton (LIFB, Badzine…). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l’inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
10. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
11. Toute participation au tournoi implique l’adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

 Le JA , Maryvonne Girardin, L’organisatrice, Alexandra Artus